



« AU FIL DE LA TRANSITION » - Juillet 2022 Virage Energie Climat Pays de Loire

Table des matières

Rapport de l'IRENA : les renouvelables toujours plus compétitives face au pétrole et au gaz.....	1
Le CESE publie un état des controverses sur le nucléaire	2
l'ADEME évalue les effets de la transition écologique sur l'emploi.....	2
29/06 : Les ministres européens de l'Environnement valident la réforme du marché carbone.....	3
01/07 : Soutien à l'agriculture bio : un rapport plus que sévère de la Cour des comptes	3
06/07 : Le Parlement européen valide l'inclusion du nucléaire et du gaz fossile dans la taxonomie verte ...	4
08/07 : Déchets radioactifs : Cigéo déclaré d'utilité publique et opération d'intérêt national	4
13/07 : Bioraffinerie de La Mède : le tribunal de Marseille valide la nouvelle étude d'impact de Total	5
Hydrogène : feu vert de l'Europe pour un PIIEC de plus de 5 milliards d'euros.....	5
19/07 : Qui disait que les énergies renouvelables coûtaient cher aux finances publiques ?.....	5
22/07 : 7,2 Millions de logements – passoires :	5
Pouvoir d'achat : une loi en soutien aux énergies fossiles et au nucléaire	6
Sénat : toujours plus d'EPR !	6
24/07 : Dérogations aux rejets d'eau chaude accordées aux centrales nucléaires.....	7
26/07 : À la demande des États membres de l'UE, la Commission européenne a élaboré une nouvelle liste de dérogations à la politique agricole commune	7
27/07 : l'Assemblée nationale adopte le projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2022.	7
28/07 : Jour du dépassement !	8
28/07 : De premières mesures d'urgence pour relancer les énergies renouvelables.....	8

Les rapports parus en Juillet (et donc à lire cet été avant la rentrée...)

Rapport de l'IRENA : les renouvelables toujours plus compétitives face au pétrole et au gaz

Depuis début 2022, [le prix des énergies fossiles s'est envolé](#), porté par une relance de la demande [et la guerre en Ukraine, la Russie étant un grand producteur d'hydrocarbures](#). Les cours du pétrole ont augmenté de 32 %, le prix du gaz naturel en Europe a été multiplié par 2,5.

Dans ce contexte, « *aujourd'hui, les énergies renouvelables sont sans conteste la forme d'énergie la moins chère* », affirme Francesco La Camera, directeur général de [l'Agence internationale de l'énergie renouvelable \(IRENA\)](#), commentant la publication [d'un rapport de l'agence sur le coût de l'énergie, ce 13 juillet 2022](#).

« Les énergies renouvelables permettent aux économies de s'affranchir de la volatilité des prix et des importations de combustibles fossiles, réduisent les coûts énergétiques et renforcent la résilience du marché, et ce d'autant plus si la crise énergétique actuelle se poursuit », ajoute-t-il.

https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Press-Release/2022/Jul/Costs2021_FR.pdf?la=en&hash=03069912D87E43EBDEED6BB0CAC55C19148071B8

Le CESE publie un état des controverses sur le nucléaire

La Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC) permet de définir la feuille de route pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Même si le nucléaire est la principale source d'énergie de la France (70 % c'est la part du nucléaire dans le mix électrique mais moins de 20 % de l'énergie est d'origine nucléaire), il n'en reste pas moins que cette énergie décarbonée suscite nombre de questions : sécurité des centrales les plus anciennes, longue mise en oeuvre & coût élevé des EPR, sources et quantité des ressources d'uranium, stockage & impacts sur la nature des déchets nucléaires...

Dans la lignée de ses travaux sur la SFEC et la LPEC (loi de programmation énergie-climat), la Commission Environnement, en expérimentant la méthode de clarification des controverses, approfondit sa réflexion avec cette étude dans laquelle avantages, inconvénients et aspects de controverses sont documentés et objectivés pour un débat apaisé à venir.

Le but de l'étude est d'identifier les points clés d'une question clivante et controversée, d'en clarifier les arguments pour faciliter l'appropriation indispensable des débats par les acteurs en les rendant le plus accessibles possible. Comme le veut la méthode, elle n'a pas vocation à prendre parti en faveur de telle ou telle option, mais pourra servir de base de travail pour un futur avis du CESE.

Après avoir dressé une première liste d'une trentaine de thématiques, 7 questions ont été retenues, en respectant des principes méthodologiques qui tendent à privilégier des questions fermées, appelant des réponses par oui ou par non, à formuler les questions les plus précises possibles et à éviter celles contenant des partis-pris sous-jacents :

- Le risque d'accident nucléaire dans notre pays incite-t-il à renoncer au nucléaire ?
- La filière nucléaire offre-t-elle une fiabilité de production ?
- Le nucléaire permet-il une indépendance énergétique de la France ?
- Le programme de gestion des déchets est-il compatible avec une relance du nucléaire ?
- Le nucléaire est-il plus compétitif que les autres énergies décarbonées ?
- À l'horizon 2050, un mix décarboné sans nucléaire est-il possible ?
- La France a-t-elle une politique d'information et de protection robuste et sûre des populations face à un accident nucléaire ?

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Fiches/2022/FI11_controverse_nucleaire.pdf

L'ADEME évalue les effets de la transition écologique sur l'emploi

L'ADEME a récemment élaboré, au sein de l'exercice Transition(s) 2050, quatre scénarios contrastés susceptibles de conduire la France à la neutralité carbone en 2050 (S1 – Génération frugale ; S2 – Coopération territoriale ; S3 – Technologies vertes et enfin S4 – Pari réparateur). Chaque scénario repose sur un corpus d'hypothèses spécifiques reflétant des choix de société différents et conduisant à des impacts économiques variés, notamment sur l'emploi.

Les simulations effectuées avec le modèle ThreeMe ont permis d'évaluer l'impact sur l'emploi de ces 4 scénarios. En résumé, seul le scénario S1 entraîne des pertes d'emplois à terme, contrairement aux 3 autres. 3 grands secteurs ont en effet un impact déterminant sur l'emploi : industrie, bâtiment et automobile. On constate une amélioration de l'emploi lorsque la contraction de l'activité automobile et de la construction neuve sont plus que compensées par le regain d'activité lié aux investissements d'efficacité énergétique dans le résidentiel tertiaire et l'industrie.

En conclusion, les observations relevées sur la période 2017-2019 qui attestent de l'impact favorable de la transition sur l'emploi dans trois filières sont confortées par de nombreuses modélisations de scénarios visant la neutralité carbone.

<https://infos.ademe.fr/lettre-strategie-juillet-2022/>

29/06 : Les ministres européens de l'Environnement valident la réforme du marché carbone

les ministres européens de l'Environnement sur les cinq textes du [paquet climat « Fit-for-55 »](#), qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne de 55 % d'ici à 2030. Après le [Parlement européen](#), le 22 juin, les ministres ont voté la réforme du marché carbone européen (dit ETS, pour Emissions Trading System).

Les États se sont entendus sur la suppression progressive, entre 2026 et 2035, des quotas d'émissions gratuits, accordés aux industriels dans les secteurs ETS couverts par le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM ou MACF).

Les ministres ont également listé les secteurs concernés par la taxe carbone aux frontières proposés par la Commission : le fer et l'acier, le ciment, les engrais, l'aluminium et la production d'électricité. (Le Parlement souhaite, lui, étendre le champ de la taxe afin qu'elle s'applique aussi aux produits chimiques organiques, aux plastiques, à l'hydrogène et à l'ammoniac).

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/ministres-europeen-environnement-validation-reforme-marche-carbone-39925.php4>

01/07 : Soutien à l'agriculture bio : un rapport plus que sévère de la Cour des comptes

Le gouvernement va-t-il finir par modifier son [plan Stratégique National \(PSN\)](#) agricole en fléchissant plus franchement les aides de la PAC vers [l'agriculture biologique](#) ? La Cour des comptes a présenté, jeudi 30 juin, un rapport sans appel. Pour la juridiction financière, l'action de la France est largement insuffisante dans ce domaine et ses nouvelles orientations connues, notamment dans le cadre de la PAC, ont peu de chance d'améliorer les choses.

Les programmes d'actions qui se sont succédés depuis 2010 n'ont en effet pas permis au pays d'étendre sa surface agricole en bio à 15 %, cette année, et la part des produits [dans les cantines publiques](#) à 20 %. L'aide au maintien pour les agriculteurs en bio a été supprimée en 2017. Aujourd'hui, un quart de ces exploitants ne touche aucune aide de la PAC.

Une situation d'autant plus incongrue, relève la Cour des comptes, que les bénéficiaires du bio, également étudiés par le rapport, sont avérés en termes de santé humaine et d'environnement. A l'hectare, cette forme d'agriculture est également moins émettrice de gaz à effet de serre, notamment de protoxyde d'azote. Le tout pour des performances économiques à peu près équivalentes à celles du secteur conventionnel. « *Elle reste le meilleur moyen de réussir la transition agro-environnementale et d'entraîner les exploitations conventionnelles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement* », soulignent les rapporteurs.

Certes, l'agriculture bio présente des rendements moindres, d'où l'intérêt de la recherche dans ce domaine, de la lutte contre le gaspillage et de l'adoption de régimes moins riches en protéines animales. Mais elle favorise

aussi l'autonomie alimentaire de la France, en se passant notamment de l'énergie et des engrais de synthèse russes.

C'est pourquoi les rapporteurs appellent l'Etat à repositionner ses aides vers les pratiques les plus performantes en agroécologie, via les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) de la PAC en particulier, et à mieux rémunérer [les services environnementaux](#) de cette forme d'agriculture.

Elle critique aussi sévèrement la multiplication des labels prétendument « verts » qui désorientent le consommateur et le détournent du label AB ; le plus exigeant. La juridiction financière a plus particulièrement dans son viseur la [certification Haute Valeur Environnementale](#), peu exigeante et très contestée. Une spécificité française, que le ministère de l'agriculture comptait, dans la première version de son PSN, rémunérer à la même hauteur que le label AB.

La Cour des comptes préconise par ailleurs d'aider les filières à se construire, en soutenant l'émergence d'entreprises dans l'agroalimentaire et la transformation des produits.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/psn-bio-pac-courdescomptes-politiquespubliques-hve-39936.php4>

06/07 : Le Parlement européen valide l'inclusion du nucléaire et du gaz fossile dans la taxonomie verte

Ce texte de compromis propose de classer, sous conditions, le gaz et le nucléaire dans les [énergies de transition](#) et donc éligibles à la finance verte. Le 14 juin dernier, les eurodéputés des commissions des affaires économiques et de l'environnement [avaient voté](#) contre l'intégration de ces deux filières controversées dans la taxonomie verte. Ils avaient considéré que les normes techniques pour les y inclure « *ne respect(aient) pas les critères d'activités durables sur le plan environnemental* ». Mais, en plénière, une majorité de députés n'a pas validé cette résolution.

À l'issue de ce vote, les organisations écologistes (Greenpeace, Réseau Action climat, Amis de la Terre, France Nature Environnement, Sortir du nucléaire, etc.) dénoncent aussi une opération de « *greenwashing* ». Pour Neil Makaroff, responsable Europe au sein du Réseau Action Climat, « *repeindre le gaz fossile et le nucléaire en vert ne rendra pas l'Europe plus indépendante. Cela détournera des milliards d'euros loin de l'accélération des énergies renouvelables et des économies d'énergie pourtant seuls leviers permettant d'assurer la sécurité énergétique des Européens tout en luttant contre la crise climatique* ».

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/parlement-europeen-validation-inclusion-nucleaire-gaz-fossile-taxonomie-verte-39976.php4>

08/07 : Déchets radioactifs : Cigéo déclaré d'utilité publique et opération d'intérêt national

Cigéo : le centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (HA-VL et MA-VL), dont l'implantation est prévue à Bure, dans la Meuse.

Le Réseau sortir du nucléaire (RSN) dénonce « *une nouvelle étape dans [la] volonté [du gouvernement] d'imposer aux populations de la Meuse/Haute-Marne l'enfouissement des déchets radioactifs les plus dangereux et à vie longue. Par ailleurs, ce texte « [donne] tous les pouvoirs à l'État au détriment des collectivités locales* ».

13/07 : Bioraffinerie de La Mède : le tribunal de Marseille valide la nouvelle étude d'impact de Total

Greenpeace et France Nature Environnement vont faire appel de cette décision. En effet, si TotalÉnergies a décidé de [cesser ses importations d'huile de palme](#) sur le site de La Mède en 2023, « *La raffinerie restera toutefois approvisionnée par des huiles végétales brutes importées (colza, tournesol, soja...), dont la culture fera concurrence à la production alimentaire. Son impact sur le climat est donc toujours d'actualité* »
18/07

Hydrogène : feu vert de l'Europe pour un PIIEC de plus de 5 milliards d'euros

Porté par quinze États membres de l'Union européenne (UE) et 35 entreprises de toutes tailles, le Projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) consacré à l'hydrogène, Hy2Tech, a été validé par la [Commission](#)

Parmi les 41 programmes du PIIEC, dont [15 en France](#), figure notamment celui de [McPHY](#) de créer une gigafactory d'électrolyseurs alcalins de nouvelle génération à Belfort. On y trouve aussi celui de la société Elogen qui se doit de développer sa R&D dans le domaine des stacks (réacteurs dans lesquels se produit l'électrolyse) pour des électrolyseurs à membranes échangeuses de protons, puis d'implanter, elle aussi, sa gigafactory d'une capacité de production de 1 GW, en 2025, à Vendôme (Loir-et-Cher).

19/07 : Qui disait que les énergies renouvelables coûtaient cher aux finances publiques ?

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) affirme que plutôt que de dépenser de l'argent pour soutenir les énergies renouvelables, l'État devrait en gagner l'an prochain : 11,1 milliards d'euros au total. L'inversion conjoncturelle des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables électriques est le principal contributeur de cette « *recette* » pour le budget de l'État. En effet, les prix de gros de l'électricité atteignent des sommets depuis des mois et sont largement supérieurs au coût unitaire d'obligation d'achat de l'électricité d'origine renouvelable, fixé à 85,10 €/MWh

Pour les professionnels de la filière éolienne, ce mécanisme confirme ainsi « *non seulement la pertinence de son modèle, mais surtout sa robustesse : véritable amortisseur des crises énergétiques en cours, il permet de créer des recettes nouvelles conséquentes pour l'État en cas de périodes de crise énergétique et de flambée des prix de l'électricité* ».

La manne est essentiellement liée à la filière éolienne (le photovoltaïque est encore « lesté » par les contrats anciens à prix garantis très élevés)

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/energies-renouvelables-mecanisme-soutien-CSPE-finances-publiques-40052.php4>

22/07 : 7,2 Millions de logements – passoires :

L'Observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE), rattaché au ministère de la Transition écologique, publie ses dernières données relatives à la [consommation énergétique des logements](#), suivant la nouvelle [méthode de calcul du diagnostic de performance énergétique \(DPE\)](#). Ainsi, sur les 30 millions de résidences principales que compte la France métropolitaine, au 1er janvier 2022, environ 5,2 millions de logements, soit 17 % du parc, seraient des [passoires énergétiques](#) (étiquettes F et G du DPE). C'est plus que les 4,8 millions initialement estimés par le gouvernement. Si l'on inclue les résidences secondaires et les logements vacants, on arrive à un total de 7,2 millions de logements – passoires sur l'ensemble du parc.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/transition-energetique-agnes-pannier-runacher-sobriete-nucleaire-40082.php4>

Pouvoir d'achat : une loi en soutien aux énergies fossiles et au nucléaire

« *Nous serons la première grande nation à sortir des énergies fossiles, c'est la garantie de notre souveraineté énergétique* », avait annoncé [Élisabeth Borne](#) lors de son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale, le 6 juillet dernier. Les premières dispositions que la cheffe du gouvernement a fait voter par l'Assemblée nationale ne vont pourtant pas dans ce sens.

Les députés ont en effet adopté le [projet de loi Pouvoir d'achat](#), dont le titre III est consacré à la souveraineté énergétique. En attendant des mesures de soutien au développement des énergies renouvelables, sans cesse repoussées, le gouvernement mise à court terme sur les fossiles, mais une majorité a aussi donné des gages à la filière nucléaire et pris diverses autres mesures visant à sécuriser l'approvisionnement énergétique.

L'Assemblée a adopté les dispositions qui permettent de prolonger l'activité de la [centrale à charbon de Cordemais](#) (Loire-Atlantique) et de redémarrer celle de [Saint-Avold](#) (Moselle).

Les dispositions adoptées permettent une réembauche des salariés des centrales qui ont été licenciés, d'une part. Elles prévoient la compensation des émissions de gaz à effet de serre résultant du fonctionnement des centrales, d'autre part (*et comment ?*).

Autre gage important donné aux énergies fossiles : des mesures visant à permettre l'installation de terminaux méthaniens flottants sur le territoire national et à accélérer la réalisation de l'un d'eux au large du Havre par le biais de dérogations procédurales.

« *Rien ne prouve que ce nouveau terminal gazier soit nécessaire : plusieurs études ont montré qu'il était possible de se passer du gaz russe d'ici à 2025 sans construire de nouvelles infrastructures gazières, et ce, au niveau européen. Comment ? En réduisant la consommation de gaz grâce, entre autres, au déploiement d'énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique* », réagissent Les Amis de la Terre, qui déplorent l'absence de toute disposition allant dans ce sens. De plus, le gaz naturel liquéfié (GNL) importé sera probablement du gaz de schiste en provenance des États-Unis. « *L'une des méthodes d'extraction du gaz les plus polluantes et les plus nocives* », s'indigne l'ONG.

« Relancer le programme nucléaire français »

Le projet de loi contient également des dispositions visant à organiser l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh), qui permet aux fournisseurs alternatifs d'énergie d'avoir accès à moindres frais à une partie de la production d'électricité nucléaire d'EDF : fixation d'un prix minimum de vente de 49,50 €/MWh de cette électricité, et plafonnement du volume maximal de l'Arenh au niveau actuel de 120 TWh. L'objectif est ici le même : « *stopper l'explosion de la dette d'EDF et ainsi pousser l'État à concrétiser sa volonté de relancer le programme nucléaire français* ».

En résumé, nous risquons d'avoir "en même temps" les gaz à effet de serre et les déchets nucléaires...

Sénat : toujours plus d'EPR !

Une mission d'information de la Commission des affaires économiques du Sénat juge insuffisante la proposition d'Emmanuel Macron de construire 6 à 14 nouveaux réacteurs nucléaires, en s'appuyant sur certains pans du rapport 2050 de RTE.

Elle *préconise donc d'acter rapidement le scénario "N03" de RTE, qui permet de maintenir au moins 50 % d'énergie nucléaire à l'horizon 2050* » Pour rappel, ce scénario fait partie des six mix énergétiques prospectifs formulés par le gestionnaire du réseau électrique dans son [rapport « Futurs énergétiques 2050 »](#). Il repose sur une relance du nucléaire, avec 14 nouveaux EPR2 et la prolongation des réacteurs actuels au-delà des soixante ans d'activité.

Si, cependant, cette prolongation demeure inenvisageable sur le plan de la sûreté et si la réindustrialisation de la France s'accroît, entraînant avec elle une augmentation conséquente de la consommation d'électricité, la commission recommande d'aller encore plus loin : construire 3 à 9 EPR2 supplémentaires, soit jusqu'à 23 au total d'ici à 2050. « *La construction éventuelle de ces autres réacteurs mérite d'être étudiée d'ici la loi quinquennale* », avance la commission.

Rappelons que les experts de RTE ont eux-mêmes signalé que l'hypothèse d'une construction d'une dizaine de réacteurs supplémentaires d'ici à 2050 n'avait pas été « reprise par les acteurs industriels », qui estimaient « difficilement envisageable d'atteindre un tel rythme », au regard de la capacité industrielle de construction des réacteurs en France.

Tout ceci ressemble à une fuite en avant, sous l'influence du lobbying forcené de la filière nucléaire...

24/07 : Dérogations aux rejets d'eau chaude accordées aux centrales nucléaires...

Concernant les centrales de Blayais (Gironde), Bugey (Ain), Golfech (Tarn-et-Garonne) et Saint-Alban (Isère), elles sont prolongées jusqu'au 7 août...

25/07 : Dans un entretien donné au JDD, la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, annonce des mesures plus ou moins inédites :

des « décrets de sobriété » ([extinction des publicités lumineuses](#) entre 1 heure et 6 heures du matin et interdiction pour tous les commerces, de l'ouverture des portes alors que la climatisation ou le chauffage fonctionne.

Pour le nucléaire : un [audit de la situation à EDF](#) prévu initialement en mars devrait être rendu « la semaine prochaine », avec près de cinq mois de retard. Ce qui n'empêche pas la ministre de confirmer l'intention du gouvernement de lancer la construction de six nouveaux réacteurs de type EPR2

Pour finir, la ministre de la Transition énergétique prévoit, cette semaine, le déblocage de dix gigawatts (GW) d'énergie photovoltaïque, éolienne et de biogaz.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/transition-energetique-agnes-pannier-runacher-sobriete-nucleaire-40082.php4>

26/07 : À la demande des États membres de l'UE, la Commission européenne a élaboré une nouvelle liste de dérogations à la politique agricole commune

(PAC), en particulier une dérogation temporaire aux normes BCAE (Bonnes conditions agricoles et environnementales) concernant la rotation des cultures et les jachères. L'enjeu est d'augmenter la production de céréales destinées aux produits alimentaires pour garantir la sécurité alimentaire dans le monde, mise à mal par la guerre en Ukraine.

Excellent commentaire à la suite de l'article : « *dérogation des méthodes de culture, des rejets des centrales nucléaires, des rejets gazeux dans les villes: il faut créer un ministère de la dérogation* ».

27/07 : l'Assemblée nationale adopte le projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2022.

Le projet de loi ouvre 44 milliards d'euros de crédits, dont 9,7 milliards d'euros pour [renationaliser à 100 % EDF](#).

Les députés ont également approuvé une enveloppe de 230 millions d'euros pour les Français se [chauffant au fioul](#), face à l'inflation. D'autres mesures ont été votées notamment sur le carburant : la remise à la pompe passe de 18 à 30 centimes d'euros par litre en septembre et en octobre, puis à 10 centimes en novembre et en décembre 2022.

Citons la réaction du Réseau Action Climat : « Rappelons que les 10 % les plus aisés consomment 10 fois plus de carburant que les 10 % les plus modestes, bénéficiant ainsi largement de la remise à la pompe.

Alors que les plus aisés sont globalement moins dépendants à la voiture thermiques (possibilité d'investir dans une voiture électrique, de télétravailler davantage dans des meilleures conditions, d'accéder à des transports en commun), ce sont eux qui vont majoritairement profiter d'une aide à l'achat de carburant fossile, première cause du changement climatique en France.

Sur les 20 milliards d'euros prévus pour le paquet pouvoir d'achat, près d'un quart va donc être brûlé pour une aide inefficace socialement et dommageable écologiquement. Dur à comprendre pour un groupe parlementaire qui prône l'efficacité budgétaire et un gouvernement qui prétend faire de l'environnement une de ses priorités. »

28/07 : Jour du dépassement !

... c'est-à-dire le jour où l'humanité a épuisé l'ensemble des ressources que la Terre peut régénérer en un an. Et cette année encore, le jour du dépassement intervient encore [un peu plus tôt](#), déplorent le Global Footprint Network, qui calcule la date du jour du dépassement, et le WWF.

Cette année, les deux ONG attirent l'attention sur la place du système agricole et alimentaire dans la consommation de ressources. Ce système, en première ligne des secteurs impactés par les conséquences des changements climatiques, est « *l'un des principaux responsables de la surexploitation des ressources et contribue fortement à ce dépassement* ».

Les deux ONG dénoncent surtout un système alimentaire « *profondément dysfonctionnel* », puisqu'au-delà de son impact écologique « *690 millions de personnes ne mangent pas à leur faim et près de 2 milliards sont obèses ou en surpoids* ». Pour y remédier elles proposent trois mesures : baisse de la consommation de viande, arrêt de la transformation d'espaces naturels en terres agricoles, conversion à l'agroécologie. Mesures qui ne remportent certes pas la prime de l'originalité, mais à force de répéter...

28/07 : De premières mesures d'urgence pour relancer les énergies renouvelables

Quelles perspectives pour les renouvelables dans ce contexte de fortes [tensions sur l'électricité](#) ? Difficile de le dire pour le moment. Si le gouvernement annonce vouloir lancer « *un grand plan de développement des énergies renouvelables* », composé d'un volet organisationnel, d'un autre réglementaire et d'un troisième législatif, son contenu et son articulation ne sont pas officiellement connus. « *Extraordinairement important* », selon la ministre en charge de l'Energie, Agnès Pannier-Runacher, le sujet n'a pourtant pas été intégré à la loi sur le pouvoir d'achat. Quant au [projet de loi d'accélération des énergies renouvelables](#) (ENR), sensé relever d'un processus de concertation avec les parlementaires avant d'être présenté en septembre, ses grandes lignes n'ont pas encore été diffusées. Ce qui n'empêche pas le gouvernement de partager quelques informations, au compte-gouttes, au fil des jours.

Le contexte de la guerre en Ukraine et son cortège d'angoisses énergétiques obligent le gouvernement à revoir sa feuille de route. En témoignent l'annonce, jeudi 28 juillet, d'une première salve de mesures réglementaires d'urgence afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables et le lancement, dès vendredi, d'un projet éolien en mer au large de l'île d'Oléron, à plus de 35 kilomètres des côtes.

A l'issue du débat public, l'exécutif a précisé vouloir implanter ce projet de deux parcs, en dehors des limites du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, et ce, afin de répondre aux exigences des habitants de l'île et du littoral opposés à une localisation plus proche des côtes. Pour le premier parc, un « *dialogue concurrentiel* » a été ouvert, avec l'objectif de désigner le lauréat début 2024 en vue d'une mise en service au début des années 2030. (...) Au total, ces ouvrages devraient permettre de fournir un volume d'électricité équivalent à la consommation de 1,6 million d'habitants

Dans ce secteur des énergies renouvelables, où la France accuse un retard patent sur ses objectifs, l'ambition pour l'exécutif réside également dans la volonté de débloquer ou d'accélérer, avant l'hiver prochain, des projets dans le solaire, l'éolien ou le biométhane pour l'heure pénalisés par la hausse des coûts de construction. Dans un contexte de hausse des prix, certaines de ces initiatives risquent de ne pas voir le jour, compte tenu du fait que leurs coûts ne sont « *plus couverts par le prix d'achat d'électricité ou de biométhane garanti par l'Etat* »(...)

Pour l'heure, la France est le seul pays en Europe à ne pas avoir réussi à atteindre ses objectifs en termes d'énergies renouvelables. En 2020, leur part dans la consommation finale brute d'énergie n'atteignait que 19 %. Bien en deçà des 23 % attendus.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/07/29/de-premieres-mesures-d-urgence-pour-relancer-les-energies-renouvelables_6136606_3234.html

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/plan-enr-simplification-annonces-gouvernement-energie-40136.php4>